

L'EXPÉRIENCE c'est pas RELATIF

NUMÉRO 1

2 avril 2019

RECONNAÎTRE L'EXPÉRIENCE

Mise en place le 2 avril 2019, la nouvelle structure salariale entraînera des problèmes de non-reconnaissance de l'expérience pour certaines et certains salariés des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Sans réduire leur salaire, certaines personnes pourraient avoir un échelon plus bas que celui correspondant à leur expérience



La mécanique prévoyant l'intégration dans les nouvelles échelles salariales tient compte uniquement du taux horaire gagné et non de l'expérience acquise ou du numéro d'échelon occupé dans l'ancienne échelle. Ainsi, le 2 avril, toutes les personnes salariées intègrent la nouvelle échelle au taux horaire égal ou immédiatement supérieur à celui gagné le 1^{er} avril. Or, pour certaines personnes, bien qu'il n'y ait pas de réduction de salaire, **cela se traduit par l'attribution d'un ou de plusieurs échelons inférieurs à celui qu'elles occupent actuellement, et ce, sans égard au nombre d'années d'expérience qu'elles ont accumulées.**

Ce manque de reconnaissance de l'expérience est un problème important. En plus de générer de l'insatisfaction parmi les travailleuses et les travailleurs, les établissements risquent de se retrouver avec des problèmes supplémentaires pour stabiliser la main-d'œuvre dans les établissements. En effet, des dispositions de nos conventions collectives sur la reconnaissance de l'expérience font en sorte que des personnes nouvellement embauchées, à qui l'on reconnaît leurs années d'expérience, pourraient entrer en emploi à un échelon – et un salaire – supérieur pour un même nombre d'années d'expérience que les personnes déjà à l'emploi.

L'ancienneté n'est pas affectée par la restructuration



Soulignons qu'il s'agit ici **uniquement de la reconnaissance des années de service et non des règles liées à l'ancienneté, celles-ci n'étant pas affectées par la restructuration.**

CE QUI A ÉTÉ FAIT

Dès la signature de la convention collective 2016-2020, un comité national réunissant les centrales syndicales, dont la CSN, et le Conseil du trésor a été mis en place. Celui-ci se penche notamment sur les problèmes découlant du passage à la nouvelle structure salariale afin d'y trouver des solutions. Ce comité se réunit régulièrement et la CSN y fait valoir la nécessité de trouver des solutions au problème de reconnaissance de l'expérience.

PLAN D'ACTION

Nous déployons actuellement un plan d'action sur le terrain afin d'appuyer ces représentations, de sensibiliser le gouvernement et les gestionnaires d'établissement et d'obtenir rapidement des solutions concrètes.

D'abord, la vaste majorité des syndicats CSN ont envoyé une lettre par courrier recommandé au président de leur comité patronal de négociation, lui demandant d'intervenir auprès des instances gouvernementales afin de débloquer des mandats permettant à la partie patronale de s'engager dans des discussions avec nous pour trouver des solutions.

Par ailleurs, les syndicats affiliés tentent actuellement de rallier leur direction locale dans une lettre signée conjointement, à être acheminée directement à leur ministre responsable. Dans les cas des établissements où la direction refusera cette démarche, des moyens d'action seront mis en œuvre afin qu'il soit bien clair que nous souhaitons obtenir des solutions satisfaisantes.

De plus, nous demandons à tous les membres de participer à une opération de visibilité lancée aujourd'hui même. En vous rendant sur le site <https://secteurpublic.quebec>, vous trouverez une affichette à imprimer. **Nous vous demandons d'y inscrire votre nombre d'années de service et de vous prendre en photo, individuellement ou collectivement, et de faire circuler cette photo sur les médias sociaux.**

Tous les membres sont invités à participer à une action de mobilisation



Des autocollants et d'autres actions sont à venir. Restez informé-es



Des autocollants et des affiches seront prochainement disponibles dans vos syndicats pour afficher votre mécontentement. Diverses actions sont également prévues dans différentes régions.